



## **Notre engagement en faveur de la formation et de l'accompagnement des personnes en situation de Handicap.**

Conformément à nos valeurs professionnelles promouvant la diversité professionnelle, l'intégration dans l'emploi pour tous et l'inclusion dans la formation, nous déployons toute une attention sur le champ du handicap s'adressant autant aux collaborateurs qu'aux étudiants. L'accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap ou confrontées à des problèmes de santé est une volonté ferme de notre mission de formation à un métier de la santé.

Depuis de nombreuses années, notre organisme de formation renseigne, accueille, accompagne, et forme des étudiants en situation de handicap pour permettre à tous d'avoir les mêmes chances d'accès à une formation.

Afin que les personnes accompagnées dans nos locaux et bénéficiaires de nos formations se sentent accueillies avec la plus grande bienveillance et convivialité, nous transmettons à l'équipe de formation régulièrement des informations concernant nos étudiants en position de handicap tout en préservant un maximum d'intimité sur le sujet de son handicap, et tentons de sensibiliser nos formateurs lors de la journée de pré-rentree sur les différentes catégories de handicap.

### **Procédures mises en place**

Ainsi, l'école a mis en place une procédure, d'ordre organisationnel et pédagogique, pour permettre à toute personne le souhaitant et en situation de handicap de bénéficier de notre formation, avec les compensations envisageables.

Elle se déroule de la façon suivante :

- Le coordinateur pédagogique identifie le projet de formation et questionne le futur étudiant sur d'éventuels problématiques de santé ou de handicap, pouvant impacter le projet de formation, par le biais d'un entretien.
- Le référent handicap contacte le futur étudiant et échange avec lui afin d'identifier les besoins spécifiques et adaptations nécessaires en fonction de sa situation de santé. Il fait également préciser si des dispositifs et adaptations ont déjà été mis en œuvre par l'étudiant.
- Le référent handicap vérifie si le moyen de compensation est applicable, ainsi que la disponibilité d'éventuels équipements nécessaires, en collaboration avec le coordinateur pédagogique et le directeur.

Le référent handicap met en place une animation et participe à la mise en œuvre de la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation.

Le référent handicap est également une personne-ressource sur le handicap pour la direction, l'équipe pédagogique, l'ensemble des personnes et des publics accueillis.